

Service pour les sporadiques (SPS) pour l'année 2024-2025 **Service de garde (SDG) d'école St-Jean-Bosco**

**Tous les élèves de l'école qui ne fréquente pas le SDG peuvent s'inscrire au SPS
avant le 12 septembre 2024 pour l'année 2024-2025.**

Sporadique

- 3.1 Pour être sporadiques, les enfants doivent être inscrits à l'école St-Jean-Bosco et fréquenter le service de garde uniquement lors des journées pédagogiques ou à la semaine de relâche si celle-ci est autofinancée.
- 3.2 Les parents doivent faire l'inscription en remplissant et en signant **le formulaire du service de garde (Fiche inscription sporadique)** pour le **12 septembre 2024**. Permettant de combler les places disponibles, une liste de priorité sera préparée. Le point 2 ne s'applique pas quant à la date du 12 septembre 2024 pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire. Ils seront placés à la suite de la liste de priorité.
- 3.3 Une liste de priorité (premier arrivé, premier servi avant le 12 septembre) sera établie pour combler le nombre d'élèves dits réguliers du service de garde. (ex : 11 éducatrices x 20 élèves = 220 capacité maximale). Si 195 élèves dits réguliers sont inscrits, seulement 25 sporadiques pourront être inscrits pour combler la capacité maximale lors de la journée pédagogique). Place limitée.
- 3.4 Les parents devront aussi remplir obligatoirement **une feuille de préinscription** pour l'année scolaire 2024-2025 et la retourner pour le 12 septembre 2024.
Cette préinscription est finale et irrévocable (elle ne peut donc pas être annulée ou échangée) et en cas d'absence les frais encourus devront être payés.
- 3.5 Les élèves sporadiques inscrits pourront participer à une ou à plusieurs journées dites ciblées (voir **Préinscription journées pédagogiques pour les sporadiques 2024-2025**).
Le service de garde ne peut assumer aucun retard de paiement. Les règles de fonctionnement de la section 9 (frais et modalités de paiements) s'applique aux sporadiques.
Le compte de chaque élève sporadique devra être à zéro avant 17h30, le 18 juin 2025. En cas de non-paiement, l'élève ne pourra utiliser le service des sporadiques pour l'année suivante.
- 3.6 Les paiements devront être faits par internet ou par Interac avec la carte de débit.
- 3.7 Le code de vie de l'école s'applique aux sporadiques. La technicienne en service de garde communiquera avec les parents et la direction sera informée. Si après des efforts soutenus de la part de tous les agents concernés (enfant, parent(s), éducateur(s), technicienne en service de garde et direction d'école), la situation ne s'améliore pas, une rencontre sera établie avec le(s) parent(s), la direction et le technicienne en service de garde pour un **retrait temporaire** (ex : ne peut participer à la prochaine journée pédagogique) **ou un renvoi** (ne peut plus participer aux journées pédagogiques pour l'année scolaire en cours) selon la gravité de comportement.

**FICHE D'INSCRIPTION SPORADIQUE aux journées pédagogiques
2024-2025**

Détails de l'élève

Nom et prénom : _____

Sexe : F / M

Payeur principal : _____

Garde Partagée : Oui / Non

Coordonnées de la mère

Nom et prénom de la mère : _____

Adresse : _____

Cellulaire : ____ - ____ - _____ Téléphone (autre) : ____ - ____ - _____

Coordonnées du père

Nom et prénom du père : _____

Adresse : _____

Cellulaire : ____ - ____ - _____ Téléphone (autre) : ____ - ____ - _____

Coordonnées du tuteur

Nom et prénom du tuteur : _____

Adresse : _____

Cellulaire : ____ - ____ - _____ Téléphone (autre) : ____ - ____ - _____

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant

1) Nom et prénom : _____

Cellulaire : ____ - ____ - _____

2) Nom et prénom : _____

Cellulaire : ____ - ____ - _____

Dossier Médical

Données sur la santé ou l'alimentation de votre enfant pouvant requérir une attention particulière :

Je m'engage à payer les frais encourus. J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement du service de garde et m'engage à les respecter. Mon enfant devra suivre ces règles, sinon il ne pourra plus s'inscrire aux journées pédagogiques.

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets, à la présente date. J'autorise la technicienne du service de garde ou son remplaçant à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant (ex : transport à l'hôpital) en cas d'urgence.

Signature de l'autorité parentale : _____

Date : ____ / ____ / ____

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES SPORADIQUES 2024-2025

PRÉINSCRIPTION (retour avant le 12 septembre 2024)

 Sortie à l'extérieur 
 Activité organisée par le sdg **SDG** 
 Activité à l'école  SVP cocher et retourner ☺

Mon enfant sera	Présent	Absent
4 octobre 2024 SDG  L'automne – Citrouille Frais d'activité : 0.00\$		
1^{er} novembre 2024   Plâtre en folie Frais d'activité : 17.00\$		
6 décembre 2024 SDG  L'hiver Frais d'activité : 0.00\$		
28 mars 2025   Quilles Anick Frais d'activité : 18.00\$		
4 avril 2025 SDG  Journée chocolatée Frais d'activité : 0.00\$		
13 juin 2025 SDG  Rallye sportif Frais d'activité : 0.00\$		

Après la date de retour du 12 sept. 2024 indiquée sur le formulaire, je ne pourrai pas accepter les inscriptions ou les modifications au présent document. Cette consigne sera appliquée rigoureusement.
 Merci de votre collaboration ☺

Maja Matekalo
 Technicienne en service de garde

Nom de l'enfant : _____

Groupe: _____

 Signature du parent

 Date



COPIE PARENT à conserver précieusement :)

Mon enfant sera	Présent	Absent
4 octobre 2024 SDG  L'automne – Citrouille Frais d'activité : 0.00\$		
1^{er} novembre 2024   Plâtre en folie Frais d'activité : 17.00\$		
6 décembre 2024 SDG  L'hiver Frais d'activité : 0.00\$		
28 mars 2025   Quilles Anick Frais d'activité : 18.00\$		
4 avril 2025 SDG  Journée chocolatée Frais d'activité : 0.00\$		
13 juin 2025 SDG  Rallye sportif Frais d'activité : 0.00\$		

Les frais d'activité comprennent le transport, les droits d'entrée, le matériel utilisé et les guides ou animateurs selon les activités.

Les informations mises sur le site de l'école, onglet service de garde, point journées pédagogiques, peuvent varier durant l'année scolaire. Il est à noter que les heures de départ et de retour peuvent également changer ou qu'une activité soit annulée en raison de la température ou de circonstances hors de notre contrôle (ex : fermeture du lieu de l'activité, etc...). Si des changements sont apportés, un mémo vous sera envoyé.

Les activités prévues sont donc à titre indicatif et peuvent être modifiées au courant de l'année en accord avec le conseil d'établissement. Aucun frais ne vous sera chargé si l'activité n'a pas lieu, toutefois si elle est remplacée par une autre, vous pourriez avoir à payer des frais additionnels.

Afin de faciliter l'organisation de ces journées, veuillez SVP respecter la date limite d'inscription.
 Après les dates indiquées, je ne pourrai pas accepter les inscriptions ou les modifications.

Merci de votre collaboration ☺
Maja Matekalo
 Technicienne en service de garde